DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Renforcé de la Ville de Marseille.

Du 12 Janvier 1790.

CEjourd'hui douzième Janvier mil sept cent quatre-vingt-dix, après-midi, le Conseil Municipal renforcé de la Ville de Marseille s'est assemblé dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville. M. d'ANDRÉ, Commissaire du Roi en Provence, a présidé & autorisé ce Conseil, auquel écrivant, nous Notaire-Royal, Secrétaire de la Communauté, ont été présens MM. Gimon, Etienne Martin, Merle, Officiers Municipaux; & MM. Lejourdan, Alignan, Levesy, Audemar, Mazoilier, Roubaud, Estubi, Vernet aîné,

Cresp , Decombis , Poulard , Surian-de-Bras, Dominique Durbec , Simon Blanc , Seyras , Comps , Sauze , Thurbet , Savornin , Philibert Fabre , Etienne Maurel , Jacques Giraud , Tarteiron , Didier , Raymond de Demandolx , de Montgrand , Jacques-Antoine Audibert , Dagnan , Arnaud , Baïn , Canis-Renaud , Donadieu , Henri Caillol , Aloïs Giraud , Daleſt , F. Lieutaud , Arnoux , Antelmy , Séjourné , Alleon , Silvy , de Bauſſet , Long , Marchant , Gayet , Audouin , Ponſard fils , Jauffret , Rouſſet , Durand , Reiſſolet , Leroi , Hugues , Granet , Treſtour , Rimbaud , Girard , Honoré Lieutaud, Couturier , Ganivet , Michel , Boulouard , Olivier , Prévôt , Alexis Paſcal , J. A. Paſcal , P. Bernard , Pourcely , Hon. Feraud , Patot , Counclerc , Dom. Audibert , Alexis Correard , Gerard-Dudemaine , Laurenſy , Verdillon - de - Correard , Auguſt. Bernard , Barbaroux , Lieutard , Gouiran , Soliers , Magnan , Gilly , Rolland , Deiglun , Roubaud , Blancard & Chaulan , tous Conſeillers de Ville , ou Députés des Diſtricts.

M. le Commiſſaire du Roi a dit :

MESSIEURS,

L'Aſſemblée Nationale eſt ſur le point de conſommer une révolution qui va mettre le ſceau à la gloire & au bonheur de la Nation Françaiſe.

Les Repréſentans de la Nation ont rétabli les droits naturels de l'homme, & les droits politiques des citoyens. Un Roi, le meilleur qui fût jamais, s'eſt mis lui-même à la tête de cet heureux changement. Nous n'avons plus à craindre, ni le deſpotiſme des lois arbitraires, ni l'abſurde tyrannie du régime féodal, ni les déprédations du génie de la fiſcalité. Notre ſort ne dépendra déſormais, que de l'autorité des lois établies par nous-mêmes, & ſanctionnées par notre Suprême Repréſentant, & non du caprice injurieux des hommes, que l'intrigue & l'ambition plaçaient à notre tête.

Tels étaient les grands bienfaits que nous attendions de l'Aſſemblée Nationale & du Roi. Nous avons encouragé les travaux de nos Repréſentans ; nous y avons applaudi. Nous avons vu avec attendriſſement la confiance généreuſe d'un Roi Citoyen. Nous lui avons payé le juſte tribut d'amour & de reſpect qu'il mérite. Mais ſi notre attente eſt ſatisfaite, nous avons encore bien des devoirs à remplir.

Ne vous y trompez pas, Citoyens, nous nous flat-

terions en vain de voir consommer le grand ouvrage de notre régénération, si nous ne concourons efficacement nous-mêmes à le consolider.

Les meilleures lois ne sont rien, si le pouvoir exécutif manque de l'énergie nécessaire pour les faire exécuter.

Les meilleures lois ne sont rien, si le peuple n'apporte à s'y soumettre autant de zèle, que ses Représentans en ont employé à les former.

Les derniers travaux de l'Assemblée Nationale, ont été dirigés vers les objèts les plus intéressans. L'organisation des Municipalités, & le projèt de celle du pouvoir judiciaire en sont le résultat. C'est maintenant à vous à déployer tout le courage qu'inspire le bien public, pour en faciliter le succès. C'est par votre empressement à adopter ce nouveau régime, & à en assurer l'exécution, que vous manifesterez ce zèle éclairé, dont vous vous glorifiez tous.

Que ne puis-je, MM. vous pénétrer de cette grande & importante vérité, que le salut de l'Etat, ainsi que le bonheur de chaque individu, dépend aujourd'hui de la prompte exécution des lois émanées de l'Assemblée Nationale, & sanctionnées par le Roi ! Mais est il quelqu'un parmi vous qui en doute, & qui puisse se dissimuler que les obstacles qu'elle rencontrerait, sont la dernière ressource des ennemis du bien public ?

Oui, MM. c'est la réunion de tous les gens de bien, pour accélérer l'exécution des lois ; c'est le ressort du pouvoir exécutif, qui seuls peuvent nous

mettre en état de jouir du grand bienfait de notre nouvelle Conſtitution. Ce ſont-là les nœuds qui doivent rapprocher & lier enſemble toutes les pièces du grand édifice de la liberté.

L'époque que nos vœux hâtaient, va ſe réaliſer. Mais c'eſt dans ce moment déciſif, que les ennemis de la Patrie vont faire les derniers efforts, pour s'oppoſer à la révolution.

Auſſi vous voyez éclore, & répandre avec profuſion cette foule d'écrits audacieux, dans leſquels on raſſemble, avec autant d'artifice que de mauvaiſe foi, les ſophiſmes d'une fauſſe politique, les plus propres à nous alarmer, & à ébranler notre confiance.

Ainſi, vous voyez ſémer dans le public ces bruits devenus vagues autant qu'abſurdes, de conſpirations & de complots; abuſer de la crédulité du peuple pour lui inſpirer des haines & des animoſités particulières; exciter la diviſion & l'aigreur dans les eſprits, & empêcher cet heureux rapprochement qui nous conduirait, avec tant de rapidité, à la conſtitution & au bonheur.

Mais, que prétendent-ils donc, ces hommes incendiaires, en affectant de relever quelques imperfections apparentes où réelles dans le travail de nos repréſentans? En exagérant quelques inconvéniens toujours inſéparables de l'exécution d'un plan immenſe? En excitant par-tout le trouble & la diviſion?

Eſpèrent-ils, que nous ne nous appercevrons pas, qu'en feignant de déſeſpérer du ſalut public, ils n'ont

d'autre objet que de nous empêcher d'y coopérer, & de prolonger ainsi la durée d'une anarchie passagère qu'ils craignent de voir finir trop tôt, parce que le retour de l'ordre anéantira leurs espérances. Ainsi, notre découragement ferait ce que leur égoïsme n'a pu faire, & nous deviendrions nous-mêmes les artisans de nos malheurs & de leurs succès.

Pour éviter un pareil danger, il suffit de le prévoir. Ne perdons jamais de vue le point d'où nous sommes partis, & celui auquel nous aspirons : opposons au tableau des inconvéniens dont on nous menace, la consolante perspective des avantages qui nous attendent : n'oublions pas, qu'avec un peu de persévérance, nous sommes à la veille d'y atteindre, & que rien n'est si funeste que le découragement quand on touche au terme de la carrière.

Empressons-nous donc d'exécuter avec zèle tous les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi, quand même ils ne seraient pas aussi parfaits que nous pourrions le desirer. Le bien public n'est pas toujours l'ouvrage d'un moment; mais quand la bonne foi & l'amour de l'ordre nous soutiennent dans une tâche aussi pénible que glorieuse, le tems & l'expérience ramènent ce qui est bon & juste, & lui font bientôt reprendre le dessus.

Supplions nos Représentans, de hâter l'instant de l'organisation du pouvoir judiciaire, sans lequel les propriétés & la vie même des citoyens ne sont pas assurées ; d'adopter un plan de finances qui, en réunissant l'économie à l'égalité proportionnelle, ré-

tabliffe le crédit public & la confiance générale, de rendre au pouvoir exécutif la force néceffaire pour qu'il puiffe maintenir la tranquillité dans tout le Royaume, d'écarter toutes les affaires de détail étrangères à la conftitution, de les renvoyer au pouvoir exécutif ou aux tribunaux, pour ne s'occuper que du grand ouvrage de notre régénération qu'ils ont fi heureufement commencé, & que nous defirons fi ardemment de voir terminer.

Telles font, MM., les prières que nous avons à adreffer à l'Affemblée Nationale. De notre côté, c'eft en exhorrant nos concitoyens à l'union & à la paix; c'eft en les preffant de concourir avec nous à une révolution heureufe, qu'il ferait auffi infenfé que funefte de vouloir contrarier; c'eft furtout, dans le choix des Officiers Municipaux, que votre fageffe doit éclater. C'eft de ce choix que dépend la félicité publique, & le bien que l'on peut attendre de l'exécution des nouvelles lois.

L'acte le plus folemnel de notre reconnaiffance, c'eft de nous hâter d'adopter les réfultats de l'Affemblée, pour en recueillir les fruits. Il fera beau de voir cette Ville, qui porte un poids immenfe dans la balance des intérêts politiques de la Nation, s'empreffer de donner l'exemple de l'obéiffance & de la foumiffion. Que les petits intérêts difparaiffent, que les paffions particulières fe taifent, que les fauffes alarmes s'évanouiffent devant l'intérêt commun. Réuniffons-nous franchement & avec intimité, & faifons exécuter d'un commun accord les nouvelles

lois ; détruisons l'anarchie (hélas les ennemis de la révolution y ont mis toutes leur espérance !) en donnant au pouvoir exécutif la meilleure consistance, & toute l'énergie dont il a besoin dans ce moment décisif.

Le retour de l'ordre & de la paix intérieure, va redonner au commerce toute son activité, à l'industrie son ressort, & au crédit public son heureuse influence. Il animera la confiance des citoyens timides ; il redoublera celle des citoyens dont les vœux hâtaient l'époque où nous sommes. La sécurité, & surtout l'opinion de la sécurité ramènera parmi nous, ceux que l'image ou la crainte de nos désordres avait éloignés ; les détracteurs de la révolution seront condamnés au silence, les gens impartiaux loueront votre zèle, & se réuniront à vous ; & vous aurez la gloire d'avoir prouvé les premiers, que le règne des lois, doit être toujours l'époque fortunée du bonheur public.

Le Conseil considérant que tout bon citoyen doit être prêt à soutenir de toutes ses forces l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi.

Que la révolution opérée par les Représentans de la Nation, & dont, suivant l'heureuse expression de MONSIEUR, le Roi lui-même s'est rendu le chef, doit être regar-

dé comme inébranlable, que ce ſerait être traître à la patrie que de vouloir la contrarier.

Que décidés à ſoutenir juſqu'à la mort les décrets de l'Aſſemblée Nationale ſanctionnés par le Roi, tous les Français doivent s'empreſſer d'écarter les obſtacles qu'élevent les ennemis de la révolution.

Que parmi ces obſtacles, les plus dangereux ſans doute, c'eſt l'anarchie qui règne dans pluſieurs parties du Royaume; anarchie par laquelle les détracteurs de la révolution voudraient nous faire regretter le deſpotiſme des tems anciens.

Que c'eſt ainſi que par des bruits ſémés avec malice, ils excient parmi le peuple, de fauſſes alarmes & produiſent des terreurs paniques, afin d'empêcher la ſincère réunion des citoyens de toutes les claſſes, & de détruire les heureux effets des nouvelles lois, qui ne peuvent s'exécuter qu'au milieu du calme & de la paix.

Qu'il eſt inſtant, pour faire ceſſer avec cette anarchie paſſagère, les clameurs des mal-intentionés, de redonner au pouvoir

exécutif toute l'énergie qui lui eſt néceſſaire pour faire exécuter les lois & maintenir l'ordre public.

Qu'un nombre conſidérable de Français ſe ſont expatriés, qu'il ſemble par-là que la Nation eſt diviſée : que tous les citoyens étant égaux en droit, & la diſtinction des ordres étant à jamais abolie, il doit ſe former une ſeule nation de la réunion ſincère de tous les individus, dont la baſe ſera l'attachement à la conſtitution.

Que nos Repréſentans doivent être ſuppliés, en écartant toutes les affaires de détail qui ſont dans le cas d'être renvoyés au pouvoir exécutif, d'organiſer inceſſamment le pouvoir judiciaire qui garantira les propriétés & la ſûreté des citoyens, & d'établir la ſubordination, ſi néceſſaire dans un vaſte Royaume pour la tranquillité de tous.

Conſidérant enfin, que la Ville de Marſeille vivement frappée, par ce qui ſe paſſe autour d'elle, inſtruite par ſes réflexions ſur l'état actuel du Royaume, & deſirant aſſurer l'exécution des nouvelles lois, doit manifeſter, avec la liberté & la franchiſe qui

l'ont caractérisée de tous les tems, son adhésion à la révolution, & les moyens qu'elle croit les plus capables de l'assurer.

Tous les membres du Conseil présent représentans de la Commune se sont levés, & ont juré au nom de tous les citoyens de Marseille, qu'ils sont invariablement attachés à l'Assemblée Nationale & au Roi, qu'ils se lient par des nœuds indissolubles pour consommer la révolution si heureusement commencée, & assurer l'exécution des lois émanées de l'Assemblée Nationale, & sanctionnées par le Roi.

Le Conseil a déclaré qu'il regarde comme traitres à la patrie, ceux qui se permettent de déclamer contre les décrets des Représentans de la Nation, & qui troublent l'ordre public si cher & si nécessaire à tous les citoyens : il a prié MM. les Officiers Municipaux de faire poursuivre les auteurs & distributeurs des libelles, dans lesquels on excite le peuple contre l'Assemblée Nationale & contre le Roi, comme aussi tous ceux qui tendraient à semer des bruits inquiétans & calomnieux, à diviser les citoyens, à exciter aux séditions.

Il a aussi délibéré que l'Assemblée Nationale sera suppliée d'inviter tous les Français qui ont quitté leur patrie à y rentrer ; déclarant dès-à-présent, qu'il met sous la sauvegarde de la Nation, de la Loi & du Roi, ceux qui, n'étant ni prévenus ni accusés légalement d'aucun crime, reviendront à Marseille, défendant à qui que ce soit de les insulter ou provoquer, leur promettant protection & sureté, à la charge par eux de se conformer en tout aux lois.

Il a été encore délibéré que l'Assemblée Nationale sera suppliée de redonner au pouvoir exécutif tout le ressort qui lui est nécessaire pour maintenir l'ordre & la tranquillité dans un vaste empire, de renvoyer soit au pouvoir exécutif, soit aux tribunaux, toutes les affaires de détail qui occupent des momens précieux au salut public, d'organiser incessamment le pouvoir judiciaire & Administratif, de rétablir la subordination si nécessaire au salut de l'Etat, & à l'exécution des lois, & d'inviter tous les citoyens à oublier leurs dissenssions pour s'occuper de concert & avec cordialité, à con-

ſommer dans le calme & la paix cette heureuſe révolution.

Enfin, il a été délibéré qu'il ſera adreſſé, en tribut de reconnaiſſance, à l'Aſſemblée Nationale & au Roi, pour tous les décrets rendus & ſanctionnés juſqu'à ce jour, les témoignages les plus vifs de reſpect, d'amour & de ſoumiſſion, que Sa Majeſté ſera particulièrement remerciée des ſacrifices perſonnels, auxquels elle conſent juſques au paiement des dettes de l'Etat, & qu'il ſera témoigné à ce bon & vertueux Roi, combien les Marſeillais deſirent voir ſe réaliſer bientôt la promeſſe qu'il a faite de viſiter les Provinces de ſon Royaume : il recevra au milieu d'un peuple franc & fidèle les hommages dûs au Reſtaurateur de la liberté Françaiſe.

Le Conſeil a arrêté, qu'il ſera adreſſé des extraits de la préſente Délibération, à Sa Majeſté, & au Préſident de l'Aſſemblée Nationale, & qu'elle ſera imprimée, pour en être envoyé des exemplaires aux principales Municipalités du Royaume, publiée & affichée tant dans la Ville que dans le Territoire.

Plus n'a été proposé, ni délibéré, & à Monsieur le Commissaire du Roi, Signé, avec MM. les Officiers Municipaux, tous les Membres du Conseil, & nous Notaire Royal, Secrétaire de la Communauté.

Collationné sur l'Original.
Signé, TRIC.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de la Veuve SIBIÉ, Imprimeur du Roi & de la Ville. 1790.